

Michel BARNOUD & Fabrice TROMBERT

Expert près la Cour d'Appel

Ingénieur E.S.G.T

## ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DESAFFECTATION DE CHEMINS RURAUX DANS L'EMPRISE DE LA CARRIERE

### NOTICE EXPLICATIVE

#### 1- Contexte de l'enquête publique :

La société « Les Carrières Chablaisiennes » exploite actuellement la carrière sur la commune du Lyaud sur la base d'une autorisation délivrée par arrêté préfectoral N°87-820 du 6 juillet 1987 pour une durée de 30 ans. Cette durée est modifiée par arrêté complémentaire N°2013242-0001 du 30 août 2013 jusqu'au 6 juillet 2018.

L'échéance des autorisations, les réserves insuffisantes dans l'emprise autorisée et les réserves de gisement disponibles aux abords du site ont conduit la société « Les Carrières Chablaisiennes » à déposer un dossier de demande de renouvellement et d'extension des autorisations d'exploiter.

Cette demande a été déposée en préfecture le 11 mai 2017 et est en cours d'instruction.

Les terrains sollicités sont localisés sur la commune de le lyaud sur les lieu-dits : Bois du Ban, Taillaz Barthoud, Les Plantets, Les Combes Emilien et Vua Beudet.

Des chemins ruraux traversent l'emprise de la carrière sollicitée dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter et certaines portions de ces chemins doivent être désaffectées avant d'être exploitées.

#### 2- Objet de l'enquête publique :

La présente enquête publique concerne la désaffectation de portions de chemins ruraux qui traversent l'emprise de la carrière sollicitée dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

Chemin rural d'Allinges à Armoy (ou Chemin rural du Moulin d'Amphion à Armoy);  
Chemin rural d'Allinges au lyaud (ou Chemin rural du Moulin d'Amphion au Lyaud);  
Chemin rural du Vua Beudet  
Chemin rural des Vuarchets

Cette opération est régie par les articles L 161.1 à L 161.10 du code Rural et de la Pêche Maritime et R 141.4 à R141.9 du code de la voirie routière.

(Plan Projet de désaffectation de chemins ruraux)



**GÉOMÈTRE-EXPERT**  
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

#### Bureau principal

Tél. 04 50 71 37 01

Fax 04 50 26 19 46

barnoud-trombert@geometre-expert.fr

L'Etoile, entrée A

9, avenue du Général-de-Gaulle

74200 THONON-LES-BAINS

#### Permanence

Tél. 04 50 94 12 59

97, rue du Centre

74140 DOUVAINE

#### Permanence

Tél. 04 50 92 74 73

Rés. "Blanche Neige" - Chef-lieu

74110 ESSERT-ROMAND

Site internet [www.scp-barnoud-trombert.com](http://www.scp-barnoud-trombert.com)

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

**Michel BARNOUD & Fabrice TROMBERT**

Expert près la Cour d'Appel

Ingénieur E.S.G.T

**3- Description du projet :**

La commune du Lyaud est propriétaire de plusieurs chemins ruraux qui traversent l'emprise de la carrière sollicitée dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

Chemin rural d 'Allinges à Armoy (ou Chemin rural du Moulin d'Amphion à Armoy);  
Chemin rural d 'All inges au Lyaud (ou Chemin rural du Moulin d'Amphion au Lyaud);  
Chemin rural du Vua Beudet;  
Chemin rural des Vuarchets.

(annexe 1 : Plan des chemins)

Les chemins ruraux, affectés à l 'usage du public font partie du domaine privé de la commune (article L 161. 1 du code Rural et de la Pêche Maritime).

Les portions de chemins qui traversent l'emprise de la carrière sont destinés à être exploités comme les parcelles comprises dans le périmètre sollicité.

Tant qu'ils ne seront pas concernés par l 'exploitation, les chemins resteront accessibles au public et continueront de desservir les parcelles de terrains à usage agricole.

Pendant l'exploitation, les circulations seront maintenues temporairement sur d'autres itinéraires en accord avec la Commune de Le Lyaud.

Elles seront après exploitation et réalisation des remises en état de la carrière, restituées à leur emplacement initial.

Des circuits pédestres communaux empruntent certains de ces chemins ruraux (Les sentiers des Vouas du Lyaud), quatre parcours sont répertoriés :

Parcours Jaune : Tour du Vua Bénit;  
Parcours vert : Circuit du Vua Beudet;  
Parcours bleu : Tour du bois du Ban;  
Parcours rouge : Tour du Vua de la Motte.

(voir annexe 2 : Circuits pédestres communaux existants)

Afin de permettre l'exploitation de la carrière et afin d'assurer la sécurité des promeneurs pendant l'exploitation, les parcours des circuits pédestres communaux seront modifiés. Ils emprunteront les nombreux chemins existants aux alentours ou de nouveaux tracés.

(annexe 3 et annexe 4 : Proposition de déplacement des circuits pédestres 2018-2033 et 2033-2048)

Ainsi de 2018 à 2033 les circuits pédestres seront modifiés et utiliseront les chemins existants à proximité.

De 2033 à 2048, seule la liaison entre le chemin du Vua Beudet et le chemin des Vuarchets nécessitera la création d'un nouvel itinéraire sur la parcelle B 358, lieu-dit Vua Beudet.



**Bureau principal**

Tél. 04 50 71 37 01  
Fax 04 50 26 19 46  
barnoud-trombert@geometre-expert.fr  
L'Etoile, entrée A

9, avenue du Général-de-Gaulle

**74200 THONON-LES-BAINS**

**Permanence**

Tél. 04 50 94 12 59  
97, rue du Centre  
**74140 DOUVAINE**

**Permanence**

Tél. 04 50 92 74 73  
Rés. "Blanche Neige" - Chef-lieu  
**74110 ESSERT-ROMAND**

**Michel BARNOUD & Fabrice TROMBERT**

Expert près la Cour d'Appel

Ingénieur E.S.G.T

Cette parcelle faisant partie du périmètre sollicité dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter, la société « Les Carrières Chablaisiennes » se chargera d'y aménager un passage en bordure du périmètre autorisé dont les caractéristiques techniques seront définies en accord avec la Commune.

La société s'assurera de la sécurité des promeneurs pendant la durée de l'exploitation et pendant la durée de la remise en état de cette parcelle.

En fin d'exploitation et de remise en état du secteur, les chemins retrouveront leurs tracés initiaux et les circuits pédestres pourront être rétablis sur leurs itinéraires d'origine (*annexe 5 : Proposition de restitution des circuits pédestres en 2048*)

La commune de Le Lyaud, par application des textes en vigueur, a l'obligation de faire précéder la désaffectation des chemins ruraux par une enquête publique.

L'enquête publique est mise en place afin d'informer le public et de recueillir éventuellement des observations sur le projet.

**4- Liste des documents :**

- Plan Projet de désaffectation de chemins ruraux, échelle 1/1000ème;
- Notice explicative;
- Annexe 1 : Plan de situation et Plan des chemins;
- Annexe 2 : Circuits pédestres communaux existants;
- Annexe 3 : Proposition de déplacement des circuits pédestres 2018-2033;
- Annexe 4 : Proposition de déplacement des circuits pédestres 2033-2048;
- Annexe 5 : Proposition de restitution des circuits pédestres en 2048.



**Bureau principal**

Tél. 04 50 71 37 01

Fax 04 50 26 19 46

barnoud-trombert@geometre-expert.fr

L'Etoile, entrée A

9, avenue du Général-de-Gaulle

**74200 THONON-LES-BAINS**

**Permanence**

Tél. 04 50 94 12 59

97, rue du Centre

**74140 DOUVAINE**

**Permanence**

Tél. 04 50 92 74 73

Rés. "Blanche Neige" - Chef-lieu

**74110 ESSERT-ROMAND**

**Site internet** [www.scp-barnoud-trombert.com](http://www.scp-barnoud-trombert.com)

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté